

FINALITÉ 1. GESTION DE LA RELATION AVEC LE CLIENT, LA PERSONNE INTERMÉDIAIRE ET LE PROSPECT DANS LE CADRE DES PRODUITS ET DES SERVICES SOUSCRITS (bancaires, assurantiels et immobiliers)



Description générale de la finalité :

La gestion des demandes d'ouverture de compte et des traitements subséquents, notamment en cas de refus ; la gestion du compte du Client et des autres produits et services souscrits auprès de la Caisse régionale, notamment le traitement des opérations bancaires, la mise à disposition des moyens de paiement, la gestion de l'ensemble des opérations relatives au compte ou aux produits et services souscrits ; et plus généralement, la gestion de la relation entre le Client, la Personne Intermédiaire ou le Prospect et la Caisse régionale, dans le cadre de ces produits et services.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
1.1 Demande d'ouverture et ouverture du compte <i>(y compris la gestion du Droit au compte) ;</i> souscription des autres produits et services : moyens de paiement, crédits, contrats d'épargne et de placements financiers, contrats d'assurance et de prévoyance, services médias, services immobiliers.	La base juridique de cette sous-finalité est l'exécution d'un contrat auquel le Client est partie ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Prospect ou du Client. Par exceptions : • Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la gestion du Droit au compte, la mobilité bancaire et la vérification des conditions d'éligibilité et de mono-détention de comptes d'épargne réglementés ; • Intérêt légitime de la Caisse régionale lorsque la Personne Intermédiaire intervient pour le compte d'un Client de la Caisse. Son intérêt est la conclusion du contrat avec la personne morale cliente.	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération ou la demande pour les données relatives à celles-ci, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat. Les données relatives à la vérification des conditions d'éligibilité et de mono-détention de comptes d'épargne réglementés sont conservées 6 ans à compter de la fin de l'année civile où est réalisée la vérification. <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)</i>	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(exemple Crédit Agricole Payment Services)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple fabricants de moyens de paiement)</i> Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple Direction Générale des Finances Publiques)</i>	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple Banque de France)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple Autre client de la Caisse régionale)</i> Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, Etat Civil, etc... • Vie Personnelle • Vie Professionnelle • Informations financières	Pour une meilleure efficacité dans la souscription et la gestion des offres souscrites par le Client auprès d'une autre entité du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale communique à cette entité les données et informations de connaissance client, ainsi que les pièces justificatives associées afin que l'entité puisse traiter lesdites données et informations sans avoir à les demander de nouveau au client. Les données concernées sont : nom, prénom, genre, date et lieu de naissance, nationalité, catégorie socio-professionnelle, adresse, origine des fonds, revenus et patrimoine. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière <i>(cf. rubrique «Quels sont vos droits ?»)</i> .

FINALITÉ 1. GESTION DE LA RELATION AVEC LE CLIENT, LA PERSONNE INTERMÉDIAIRE ET LE PROSPECT DANS LE CADRE DES PRODUITS ET DES SERVICES SOUSCRITS (bancaires, assurantiels et immobiliers)



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
1.2 Gestion du compte et des autres produits et services <i>(y compris le traitement des opérations et la communication clients afférente)</i> tels que les moyens de paiement, crédits, contrats d'épargne et de placements financiers, contrats d'assurance et de prévoyance, la gestion des incidents courants et la tarification.	La base juridique de cette sous-finalité est l'exécution d'un contrat auquel le Client est partie. Par exceptions : - Intérêt légitime de la Caisse régionale lorsque la Personne Intermédiaire intervient pour le compte d'un Client de la Caisse et lorsque la Caisse régionale traite les données des donneurs d'ordre et bénéficiaires de transactions qui ne sont pas ses clients. Son intérêt est la bonne exécution du contrat entre le Client et la Caisse régionale. - Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la transmission mensuelle des relevés des comptes, le traitement des situations de fragilité financière, la gestion des don(s) réalisé(s) dans le cadre d'un livret de développement durable et solidaire, la vérification des conditions d'éligibilité de comptes d'épargne réglementés ainsi que les enregistrements téléphoniques relatifs aux opérations de marchés, obligations comptables et fiscales. - Sauvegarde des intérêts vitaux des personnes pour la transmission de données aux commerçants, en cas d'achat, par le Client, de produit(s) défectueux, contaminé(s) ou concerné(s) par une crise sanitaire.	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat, Les données relatives à la vérification des conditions d'éligibilité de comptes d'épargne réglementés sont conservées 6 ans à compter de la fin de l'année civile où est réalisée la vérification. Dix (10) ans* en matière comptable et fiscale à compter de la clôture de l'exercice. Les traces de connexion à l'Espace client du site de la Caisse régionale et à l'application « Ma Banque » sont conservées douze (12) mois. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(exemples compagnies d'assurances Prédica et Pacifica, partenaire informatique Crédit Agricole Technologies et Services)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemples agrégateurs de paiement ; prestataires de gestion des documents)</i> Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple Direction Générale du Trésor)</i>	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(exemple Crédit Agricole Payment Services)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple prestataires de services informatiques)</i> Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction <i>(exemple plateformes interbancaires de paiement)</i> Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple Direction Générale du Trésor)</i> Ces données relèvent des catégories suivantes : - Identification, Etat Civil, etc... - Vie Personnelle - Vie Professionnelle - Informations financières	Pour une meilleure efficacité dans la souscription et la gestion des offres souscrites par le Client auprès d'une autre entité du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale communique à cette entité les données et informations de connaissance client, ainsi que les pièces justificatives associées afin que l'entité puisse traiter lesdites données et informations sans avoir à les demander de nouveau au client.

FINALITÉ 1. GESTION DE LA RELATION AVEC LE CLIENT, LA PERSONNE INTERMÉDIAIRE ET LE PROSPECT DANS LE CADRE DES PRODUITS ET DES SERVICES SOUSCRITS (bancaires, assurantiers et immobiliers)



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
1.3 Traitement des changements de situation du Client ayant un impact sur la gestion du compte et des autres produits et services <i>(y compris la clôture des produits et services).</i>	La base juridique de cette sous-finalité est l'exécution d'un contrat auquel le Client est partie. Par exceptions : - Intérêt légitime de la Caisse régionale lorsque la personne concernée intervient pour le compte d'une personne morale cliente de la Caisse. Son intérêt est la bonne exécution du contrat entre le Client et la Caisse régionale, - Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires pour la gestion d'une succession, et pour l'identification des comptes et coffres forts en déshérence.	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat. <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)</i>	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction <i>(exemple en cas de mobilité bancaire)</i> Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple notaires et héritiers dans le cadre d'une succession)</i>	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemples mairie pour la recherche de bénéficiaires, répertoire national d'identification des personnes physiques de l'INSEE)</i> Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, Etat Civil, etc... • Vie Personnelle • Vie Professionnelle • Informations financières • Acte de décès.	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière <i>(cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »)</i>.
1.4 Consultation et déclaration réglementaires ou facultatives des incidents liés aux opérations sur le compte, <i>y compris consultation et déclaration aux Fichier Central de Chèques (FCC) et Fichier des Incidents de remboursement de Crédit aux Particuliers (FICP) et déclarations des incidents à l'assureur</i>	Pour les consultations et déclarations obligatoires : respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires Pour les consultations facultatives et autres traitements en lien avec les incidents : Intérêt légitime de la Caisse régionale. Son intérêt est de traiter les incidents, de se protéger contre ceux-ci et de prévenir les personnes concernées (Clients ou tiers)	Cinq (5) ans* à compter de la déclaration de l'incident, sauf cas de radiation par anticipation <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)</i>	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(exemple CA Chèques)</i> Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction Tiers autorisés et institutions publiques <i>(Exemple Banque de France)</i>	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction Tiers autorisés et institutions publiques Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, Etat Civil, etc... • Informations financières.	

FINALITÉ 1. GESTION DE LA RELATION AVEC LE CLIENT, LA PERSONNE INTERMÉDIAIRE ET LE PROSPECT DANS LE CADRE DES PRODUITS ET DES SERVICES SOUSCRITS (bancaires, assurantiels et immobiliers)



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
1.5 Relations avec les clients sociétaires : <i>gestion des parts sociales, des produits et services dédiés aux sociétaires, du fonctionnement des Caisses Locales</i>	La base juridique de cette sous-finalité est : • L'exécution d'un contrat auquel le Client est partie ; • Le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires (Assemblées générales)	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (<i>exemple CA Titres</i>) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (<i>exemple prestataire d'émargement/vote électronique</i>)		
1.6 Enregistrements téléphoniques à des fins de preuve : <i>passage d'ordres, gestion conseillée en valeurs mobilières, vente par enregistrement (dont assurances), gestion des réclamations, gestion des opérations à l'international</i>	La base juridique de cette sous-finalité est : • L'exécution d'un contrat auquel le Client est partie ; • Le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires.	Cinq (5) ans* à compter de : - l'opération pour les données relatives à cette opération, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat. <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)</i>	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (<i>exemple Crédit Agricole Assurances</i>).		

FINALITÉ 2. GESTION DES RÉCLAMATIONS, DU CONTENTIEUX, DES IMPAYÉS ET DU RECOUVREMENT DES CRÉANCES



Description générale de la finalité :

Ensemble de procédures utilisées pour traiter les réclamations, gérer les contentieux et récupérer les sommes dues par le débiteur.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.1 Gestion des réclamations	La base juridique de cette sous-finalité est le respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Cinq (5) ans à compter de la clôture de la réclamation	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(concernés par la réclamation)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple avocats, médiateur bancaire)</i> Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction <i>(concernés par la réclamation)</i> Tiers autorisés et institutions publiques <i>(Exemple médiateur des autorités de régulation)</i>		

FINALITÉ 2. GESTION DES RÉCLAMATIONS, DU CONTENTIEUX, DES IMPAYÉS ET DU RECOUVREMENT DES CRÉANCES



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
2.2 Gestion des impayés, recouvrement amiable et contentieux	La base juridique de cette sous-finalité est l'intérêt légitime de la Caisse régionale. Son intérêt est de procéder au recouvrement de ses créances, demander ou défendre en justice pour la protection de ses intérêts.	Cinq (5) ans* à compter de : - l'événement déclencheur lié au recouvrement ou à l'impayé, - la fin de la procédure dans le cadre d'un contentieux. En cas de régularisation, les informations sont effacées du fichier recensant les personnes en situation d'impayé dans les 48 heures. * Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (<i>concernés par la procédure</i>) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (<i>exemple cautions, garants, sociétés de recouvrement</i>) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction (<i>concernés par la procédure</i>) Tiers autorisés et institutions publiques (<i>exemple Tribunaux</i>)	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (<i>concernés par la procédure</i>) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (<i>exemple agent de recherche privée</i>) Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaire de transaction Tiers autorisés et institutions publiques (<i>exemples Tribunaux de commerce, annonces légales</i>) Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, Etat Civil, etc... • Vie Personnelle • Vie Professionnelle • Informations financières	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (<i>cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »</i>).

FINALITÉ 3. PROSPECTION ET ANIMATION COMMERCIALE



Description générale de la finalité :

Développer la relation avec les Clients et Prospects, ainsi que les offres, connaître et fidéliser les Clients et Prospects.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
3.1 Développer la relation Client / Prospect. Créer des bases de prospection fiabilisées	Intérêt légitime de la Caisse régionale. Son intérêt est d'assurer une relation optimale avec les Clients et Prospects. • Respect d'une ou plusieurs obligations légales. Pour s'assurer de la conformité des fichiers de prospection commerciale avec la liste d'opposition au démarchage téléphonique	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier. Trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple <i>Crédit Agricole E-développement</i>) Tiers autorisés et institutions publiques	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple <i>Crédit Agri-cole E-développement</i>) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple <i>apporteurs d'affaires</i>) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple <i>ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie</i>) Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, Etat Civil, etc... • Vie Personnelle • Vie Professionnelle • Informations financières	Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment et sans justification à tout traitement de vos données à des fins de prospection. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « <i>Quels sont vos droits ?</i> »)
3.2 Pilotage des activités marketing, enquête de satisfaction, élaboration de nouvelles offres	Intérêt légitime de la Caisse régionale. Son intérêt est d'optimiser son efficacité commerciale, à travers par exemple l'élaboration de nouvelles offres adaptées au marché.	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier. Trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel. Les durées de conservation liées aux enquêtes de satisfaction sont de trois (3) ans.	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemples <i>Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Technologies et Services</i>) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple <i>instituts d'enquêtes et de sondages</i>)	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple <i>Crédit Agricole Payment Services</i>) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple <i>ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie</i>) Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, Etat Civil, etc... • Vie Personnelle • Vie Professionnelle • Informations financières • Données de connexion.	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « <i>Quels sont vos droits ?</i> »).

FINALITÉ 3. PROSPECTION ET ANIMATION COMMERCIALE



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
3.3 Personnalisation des offres et services proposés	Intérêt légitime de la Caisse régionale ou des tiers destinataires des données. Leur intérêt est d'améliorer sa connaissance des Clients et Prospects afin de mieux concevoir et cibler leurs offres.	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier. 3 ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(exemples Crédit Agricole Consumer Finance, Crédit Agricole Technologies et Services)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(Exemple prestataires marketing)</i>	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(exemple Crédit Agricole Payment Services)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple fournisseurs de données)</i> Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)</i> Ces données relèvent des catégories suivantes : * Identification, Etat Civil, etc... * Vie Personnelle * Vie Professionnelle * Informations financières * Données de connexion (logs, traces, cookies).	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière <i>(cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).</i>
3.4 Envoi d'une communication commerciale personnalisée	Consentement du Client ou du Prospect pour les communications par voie électronique (mail, SMS ou auto-mate d'appel). Intérêt légitime de la Caisse régionale ou des tiers destinataires des données pour les autres cas : • pour les communications par voie postale ou téléphonique, • pour les communications par voie électronique portant sur des produits et services analogues à ceux déjà souscrits,	Trois (3) ans à compter de : - la fin de la relation commerciale pour le Client, - du dernier contact émanant du Prospect particulier. 3 ans à compter du dernier contact émanant du Prospect agissant à titre professionnel.	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(Exemple prestataires Marketing)</i>	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole <i>(exemple Crédit Agricole E-développement)</i> Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole <i>(exemple : bases de données publiques ou privées telles que les nouveaux emménagés)</i> Tiers autorisés et institutions publiques <i>(exemple ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)</i>	Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment et sans justification à tout traitement de vos données à des fins de prospection. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière <i>(cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).</i>

FINALITÉ 3. PROSPECTION ET ANIMATION COMMERCIALE



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
3.4 Envoi d'une communication commerciale personnalisée (suite).	pour les communications par voie électronique adressées à des professionnels et dont l'objet de la sollicitation est en rapport avec la profession de la personne démarchée, Leur intérêt est de réaliser des opérations de prospection commerciale auprès des Clients et Prospects			Ces données relèvent des catégories suivantes : *Identification, Etat Civil, etc... *Vie Personnelle *Vie Professionnelle *Informations financières *Donnée de connexion.	
3.5 Utilisation de cookies / traceurs à des fins : - de publicité personnalisée - d'enrichissement de la connaissance Clients / Prospects, - de partage (réseaux sociaux). Autres cookies/ traceurs : - de mesures d'audience - Cookies techniques	Sauf exception (développée ci-dessous), la base juridique de cette sous-finalité est le consentement de l'utilisateur Exceptions : intérêt légitime de la Caisse régionale concernant la mesure d'audience (lorsque les cookies concernés répondent aux exceptions au recueil du consentement), la bonne consultation des communications électroniques et les cookies techniques. Son intérêt est d'optimiser l'utilisation de son site internet et de s'assurer de la bonne réception et ouverture de ses courriels	Les informations collectées sont conservées au maximum 25 mois. Par ailleurs la durée de conservation de votre consentement ou refus est de 6 mois	Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple <i>Compagnies d'assurance</i>) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple <i>prestataires de cookies publicitaires, de mesure d'audience</i>)		Vous avez la possibilité de vous opposer à tout moment et sans justification à tout traitement de vos données à des fins de prospection. Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « <i>Quels sont vos droits ?</i> »). Pour plus d'information, concernant notamment les responsables conjoints de traitement, vous référer à la « <i>Politique de protection des données du site internet/cookies</i> » de la Caisse régionale
3.6 Enregistrements téléphoniques aux fins d'amélioration de la qualité du service, et de formation des collaborateurs de la Caisse régionale. Préparation et restitution de rendez-vous clients au travers d'une technologie de transcription des échanges oraux vers l'écrit.	Intérêt légitime de la Caisse régionale. Son intérêt est d'optimiser la qualité de ses services	6 mois pour les enregistrements à des fins de qualité de service Pas de conservation dans le cadre de la transcription des échanges oraux vers l'écrit.	Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole, pour la transcription des échanges oraux vers l'écrit		Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « <i>Quels sont vos droits ?</i> »).

FINALITÉ 4. EVALUATION ET GESTION DES RISQUES (crédit, financier et autres risques associés)



Description générale de la finalité :

Maîtriser les risques et produire les déclaratifs réglementaires :

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
4.1 Gestion des risques opérationnels Risques informatiques, juridiques, de mauvaise exécution d'une opération ...	Obligations légales ou réglementaires.	Cinq (5) ans* à compter de la détection du risque. <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)</i>	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Technologies et Services) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Commissaires aux comptes)		
4.2 Gestion des risques de crédit et des risques de marché	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires.	De 5 à 10 ans * selon la nature des risques couverts. <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)</i>	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple G.I.E Cobalt) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemples experts comptable, Sociétés de caution mutuelle) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple organismes de régulation)	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Leasing et Factoring) Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole (exemple experts comptable) Tiers autorisés et institutions publiques	

FINALITÉ 4. EVALUATION ET GESTION DES RISQUES (crédit, financier et autres risques associés)



Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
4.3 Elaboration du modèle de cotation des risques, Prévention des risques de défaillance, et aide à la sélection du risque en matière d'octroi de crédit	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires (élaboration du modèle de notation). Intérêt légitime sur les risques de défaillance et d'aide à l'évaluation. L'intérêt de la Caisse régionale est d'évaluer la solvabilité des personnes concernées et leur capacité à assurer le remboursement des crédits.	Pour les clients : 5 ans pour l'aide à l'évaluation à compter de : - de l'absence de suite donnée à l'évaluation, quelle qu'en soit la cause, - la fin du contrat pour les données relatives à ce contrat. 10 ans pour l'élaboration des modèles et la prévention des risques (*) Pour les prospects : les informations collectées dans le cadre d'une simulation pendant une durée de six (6) mois. <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple en cas de procédure judiciaire)</i>	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole. Tiers autorisés et institutions publiques (Banque de France)	La Caisse Régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple Crédit Agricole Consumer Finance) Tiers autorisés et institutions publiques (Banque de France)	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »). L'évaluation en matière d'octroi de crédit ne constituant pas une décision automatisée, la personne concernée dispose du droit d'obtenir une intervention humaine, d'exprimer son point de vue ou de contester la décision.
4.4 Cession de créances et titrisation des créances La titrisation consiste en la transformation de créances ou prêts en cours en titre financiers proposés à des investisseurs.	Intérêt légitime. L'intérêt légitime de la Caisse régionale est d'optimiser sa gestion financière	Dix (10) ans à compter de l'opération	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Etablissements gestionnaires de créances ou de fonds de titrisation ou de refinancement. Tiers autorisés et institutions publiques		Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse Régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).

FINALITÉ 5. ÉVALUATION et GESTION du CONTRÔLE INTERNE, du CONTRÔLE de la CONFORMITÉ, de la FRAUDE, de la SÉCURITÉ FINANCIÈRE et de la LUTTE CONTRE le BLANCHIMENT, SÉCURITÉ des PERSONNES et des BIENS.

Description générale de la finalité :

Assurer et piloter le Contrôle Interne et la conformité, assurer la sécurité financière et physique, produire les déclaratifs réglementaires.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
5.1 Contrôles permanent et périodique de la Conformité des différentes activités de la Caisse régionale. Contrôler les risques de non-conformité des différents processus et les risques significatifs identifiés dans les activités de la Caisse régionale ; assurer la traçabilité de ces contrôles conformément aux obligations réglementaires	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Durées réglementaires applicables.	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (exemple <i>Crédit Agricole Technologies et Services</i>) Tiers autorisés et institutions publiques (exemple <i>Autorité de contrôle prudentiel et de résolution</i>)		
5.2 Dispositif "Lanceur d'alerte" Remontée et traitement des alertes dans le cadre de la loi Sapin 2 et du devoir de vigilance : Signalement des faits de corruption, délits, crimes (harcèlement, atteinte aux droits humains, risques environnementaux)	Obligation légale	12 mois à compter du lancement de l'alerte		La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de toute personne ou organisme alléguant de faits répréhensibles Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, état-civil, • Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.) • Vie personnelle • Vie professionnelle	Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles, ce qu'elle réalise dans le respect du « Recueil des procédures « tiers autorisés » » publié par la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil-procedures-tiers-autorises.pdf

FINALITÉ 5. ÉVALUATION et GESTION du CONTRÔLE INTERNE, du CONTRÔLE de la CONFORMITÉ, de la FRAUDE, de la SÉCURITÉ FINANCIÈRE et de la LUTTE CONTRE le BLANCHIMENT, SÉCURITÉ des PERSONNES et des BIENS.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
5.3 Prévention, détection et gestion de la Fraude. Identifier et suivre les cas de fraude, partager les cas de fraude entre les entités du Groupe, informer les instances de supervision du Groupe et les régulateurs, réaliser les déclarations auprès de tiers réglementairement autorisés	Intérêt légitime. L'intérêt légitime de la Caisse régionale est de limiter la fraude pour son compte et celui de ses clients.	Dossier en cours de traitement : douze (12) mois maximum. Fraude avérée : dix (10) ans* à compter de la fin des investigations (dont 5 ans en archivage intermédiaire). <i>* Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)</i>	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés et institutions publiques	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions publiques.	Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »). Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles, ce qu'elle réalise dans le respect du « Recueil des procédures « tiers autorisés » » publié par la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil-procedures-tiers-autorises.pdf
5.4 Détection et traitement des abus de marché. Identifier les opérations ou tentatives d'opérations qui sont susceptibles d'être des abus de marché ; identifier les personnes susceptibles de commettre ou d'avoir commis des abus de marché ; réaliser les déclarations auprès de tiers réglementairement autorisés	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	5 ans à compter de la dernière opération	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Tiers autorisés / institutions publiques	La Caisse régionale a pu obtenir la communication de données auprès de : Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, état-civil, etc... • Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.) • Vie personnelle • Vie professionnelle	Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles, ce qu'elle réalise dans le respect du « Recueil des procédures « tiers autorisés » » publié par la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil-procedures-tiers-autorises.pdf Crédit Agricole S.A est responsable de traitement conjoint avec la Caisse régionale. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de celle-ci.

FINALITÉ 5. ÉVALUATION et GESTION du CONTRÔLE INTERNE, du CONTRÔLE de la CONFORMITÉ, de la FRAUDE, de la SÉCURITÉ FINANCIÈRE et de la LUTTE CONTRE le BLANCHIMENT, SÉCURITÉ des PERSONNES et des BIENS.

Sous-finalité	Base juridique permettant le traitement	Durée de conservation des données	Destinataires des données (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Données obtenues auprès de tiers (par catégorie - se référer à l'inventaire)	Informations complémentaires
5.5 Lutte Anti-Blanchiment / Lutte Anti-Terroriste / Respect des Sanctions Internationales et Embargos. Evaluer le risque en matière de Sécurité Financière (notation/score) ; Vérifier les données personnelles / les opérations de clients ou prospects en lien avec la réglementation Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme ; Analyser les transactions et les relations d'affaires en lien avec les sanctions internationales ; Partager les données de Connaissance Client réglementaires entre entités du Groupe ; Effectuer les déclarations auprès de tiers réglementairement autorisés	Respect d'une ou plusieurs obligations légales ou réglementaires	Lutte contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme : 10 ans. En cas de réquisition judiciaire, durée légale de prescription applicable.	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions publiques	Crédit Agricole SA en sa qualité d'organe central des Caisses régionales. Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole Partenaires et prestataires hors Groupe Crédit Agricole Autres établissements de crédit, émetteurs de virement, donneurs d'ordre et bénéficiaires de transaction Tiers autorisés et institutions publiques Ces données relèvent des catégories suivantes : • Identification, Etat Civil, etc... • Vie Personnelle • Vie Professionnelle • Informations financières	Certaines autorités ont le pouvoir d'exiger de la Caisse régionale la transmission de documents ou de renseignements pouvant comprendre des données personnelles, ce qu'elle réalise dans le respect du « Recueil des procédures « tiers autorisés » » publié par la CNIL et accessible à l'adresse : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/recueil-procedures-tiers-autorises.pdf Crédit Agricole S.A est responsable de traitement conjoint avec la Caisse régionale. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de celle-ci.
5.6 Sécurité des personnes et des biens	Intérêt légitime de la Caisse régionale. Son intérêt est d'assurer la sécurité des Clients, Prospects, et de ses collaborateurs, ainsi que de ses biens.	30 jours concernant les enregistrements de vidéo-surveillance (*) 3 ans concernant les actes d'incivilité. (*) <i>*Sous réserve de l'application de durées légales de conservation, de prescription ou de forclusion plus longues (par exemple procédure judiciaire)</i>	Tiers autorisés et institutions publiques (exemple Forces de police) <i>Partenaires et prestataires de la Caisse régionale au sein du Groupe Crédit Agricole (Exemple : Nexecur)</i>		Vous pouvez vous opposer aux traitements fondés sur l'intérêt légitime de la Caisse régionale pour des raisons tenant à votre situation particulière (cf. rubrique « Quels sont vos droits ? »).